

Division des personnels

Affaire suivie par :
Laetitia Giraud
Tél : 04 74 45 58 86
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Bourg-en-Bresse, le 22 juin 2023

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs
les Professeurs des écoles stagiaires
au 1^{er} septembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous serez nommé(e) au 1^{er} septembre 2023 en qualité de fonctionnaire stagiaire dans le département de l'Ain.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réussite au concours, et à souligner la satisfaction qui est la mienne d'organiser votre accueil, puis votre accompagnement en qualité de professeur des écoles stagiaire.

Afin de faciliter votre accueil dans le département de l'Ain, je vous invite à prendre connaissance des informations qui suivent :

1/ Une journée départementale d'accueil, spécifique à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain (DSDEN), vous est réservée dès le mercredi 5 juillet 2023 de 8h30 à 16h00. Elle se déroulera à l'établissement régional d'enseignement adapté (ÉREA) Philibert Commerson :

ÉREA Philibert Commerson
1 250 Chemin de la Chagne
01000 à Bourg-en-Bresse.

Mes équipes auront plaisir à vous communiquer des informations que nous considérons comme essentielles. Vous pourrez bénéficier d'une première rencontre avec les formateurs, ce qui vous permettra de préparer votre contact avec votre école d'affectation, ainsi que votre rentrée scolaire en qualité de professeur des écoles.

Au cours de cette journée d'accueil, vous bénéficierez de la possibilité d'effectuer vos démarches d'affiliation au régime de sécurité sociale auprès de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), et un forum des associations partenaires vous sera accessible. La division du personnel enseignant public 1^{er} degré (DIPER) sera également présente. Vous pourrez déposer votre dossier administratif et financier entre 11h00 et 13h30.

Si en raison de contraintes professionnelles, vous ne pouvez vous rendre disponible pour cette journée,

je vous remercie d'adresser un courriel informant de votre absence à ce.ia01-fc1@ac-lyon.fr
Vous aurez alors la possibilité d'adresser votre dossier administratif par voie postale.

Un buffet vous sera proposé à midi.

2/ Une réunion institutionnelle d'accueil, présidée par le recteur de l'académie de Lyon, sera par ailleurs organisée le lundi 28 août 2023. La date, le lieu et l'horaire vous seront précisés par courriel.

3/ Votre affectation en qualité de stagiaire :

Les affectations seront prononcées le 5 juillet 2023. Elles vous seront communiquées sur votre adresse de messagerie personnelle.

Elles seront examinées au regard de la fiche de vœux que je vous demande de bien vouloir renseigner (voir ci-dessous le lien vers le site de la DSDEN de l'Ain pour accéder aux ressources et documents à destination des stagiaires). Elles tiendront compte de votre rang de classement au concours et, dans toute la mesure du possible, des souhaits que vous aurez exprimés.

Il est important de retourner votre fiche de vœux pour le **30 juin 2023 dernier délai**, par courriel uniquement à l'adresse suivante : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Je vous invite expressément à renvoyer votre fiche de vœux dans les délais impartis.

4/ Constitution de votre dossier de prise en charge administrative et financière :

Pour garantir les conditions optimales de votre prise en charge administrative et financière, je vous demande de veiller également à réunir toutes les informations et pièces justificatives nécessaires :

- Compléter le dossier intitulé « dossier administratif et financier »
- Joindre à ce dossier toutes les pièces listées dans « éléments d'information sur la paie »

Ce dossier et ces pièces seront à remettre au service DIPER lors de la journée d'accueil du 5 juillet 2023. Si, pour des contraintes professionnelles, vous ne pouvez assister à cette journée, vous voudrez bien le transmettre pour le **10 juillet 2023** dernier délai uniquement par envoi postal à l'adresse :

DSDEN de l'Ain
DIPER
10, rue de la Paix
BP 404
01012 – Bourg-en-Bresse Cedex

Pour toute question relative au dossier administratif et financier, vous avez la possibilité de prendre l'attache de votre service gestionnaire. Selon votre nom patronymique, veuillez trouver le contact de votre gestionnaire individuel :

De A à COU : 04.26.16.20.98 – Mme Briset
De COV à GZ : 04.26.16.20.99 – Mme Pesci
De HA à PH : 04.26.16.20.97 - Mme Altieri
De PI à Z : 04.26.16.20.99 - Mme Piovesan

5/ Accès aux ressources et documents administratifs

Les ressources, informations et documents administratifs nécessaires pour votre prise en charge et à votre affectation sont disponibles sur le site de la DSDEN de l'Ain à l'adresse suivante :

https://www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Rubriques : vie professionnelle / professionnels de l'éducation / professeurs des écoles stagiaires

Vous trouverez notamment sur ce site :

- la note explicative des modalités d'affectation, la fiche de vœux ainsi que la liste des secteurs
- le dossier administratif et financier, ainsi que des éléments d'information sur la paye
- des informations sur l'indemnité forfaitaire de formation
- des informations sur les aides à l'installation des personnels - les aides financières – les logements sociaux réservés aux fonctionnaires – se loger dans le Pays de Gex
- des informations sur l'affiliation à la sécurité sociale auprès de la MGEN

Je souhaite que la qualité de votre accueil dans le département de l'Ain soit à la hauteur de l'importance de l'évolution professionnelle que vous connaissez à l'occasion de votre nomination.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de ma considération et à mon attachement à la qualité de votre accompagnement.



Marilyne Rémer